



AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : tous les 4 ans

Demandeur : Insee - Direction des statistiques d'entreprises - Département synthèses sectorielles -
Division enquêtes thématiques et études transversales

Cette enquête s'inscrit dans la suite de celle réalisée en 2007 et s'insère en complément d'autres sources, administratives ou techniques, et d'études ayant les mêmes objectifs, mais ne couvrant que partiellement le champ sectoriel ou la nomenclature de déchets du règlement européen.

L'objectif de l'enquête est d'estimer la production nationale des différentes catégories de déchets non dangereux des établissements du commerce de gros et de détail. Des informations concernant la destination et le mode de traitement de ces déchets seront également demandées. Enfin, il est prévu d'intégrer des questions d'ordre qualitatif sur les modes de gestion et de suivi des déchets.

L'enquête permettra à la France de répondre au règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N°2150/2002) du 25 novembre 2002, modifié le 27 septembre 2010 (UE N°849/2010), demandant d'évaluer la production de déchets (en tonnage) pour l'ensemble des activités relevant des sections A à U de la Nace Rev 2. Pour le commerce, l'ensemble de la section G « commerce » est concerné, ciblant l'unité locale ou l'unité économique. Le règlement demande également de fournir des informations relatives à la valorisation et l'élimination de ces déchets (Annexe II).

Outre cette obligation européenne, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets : il s'agit d'un enjeu important et croissant pour les entreprises, environnemental mais aussi économique et financier. L'enquête fournira des informations nécessaires pour produire certains des indicateurs de suivi sur les déchets prévus par la loi dite « Grenelle 1 ».

Les unités enquêtées, par internet, et voie postale, sont les établissements ayant un code NAF 46 (commerce de gros) ou 47 (commerce de détail). La base de sondage est le répertoire Sirène et la méthode d'échantillonnage s'effectue par stratification par secteur d'activité et taille d'unité locale, avec exhaustivité au-delà d'un certain seuil. L'échantillon actuellement est de l'ordre de 2 000 unités.

La collecte aura lieu tous les 4 ans. Elle couvrira France entière et aucune extension régionale n'est envisagée. Le temps de réponse médian est de l'ordre de 30 minutes, et il peut varier selon la taille de l'établissement et son organisation interne pour le suivi des déchets.

Un comité de concertation est créé et comprend les représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs du commerce, ainsi que des experts du domaine des déchets. Un comité de pilotage interne préparera les réunions de concertation et assurera la préparation et le suivi des tests et opérations statistiques.

Les résultats -qui feront l'objet d'une restitution par secteur auprès des établissements enquêtés- seront mis à disposition sur le site Internet de l'Insee et publiés dans un document de type 4 pages. Ils seront retransmis à Eurostat par l'intermédiaire du SOeS, à échéance de n+2.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.